

O.R./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA.

Kigali, le 8 février 1957.-

O B J E T :

n° 755/H.O.I.-

Commission TEPDI.-

6/6/1 M.O.1 2  
15/2/57

Il faut faire de  
rapport au  
ministre du travail  
rapport au  
ministre aux P.M.  
accepté avec  
X

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à  
RUHENERI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous prier de rédiger à l'intention des membres de la Commission Régionale TEPDI un bref commentaire sur:

- 1<sup>e</sup>) les résultats obtenus dans la remise de la ration réduite de viande portée au 1 janvier 1957 de 400 grammes à 650 grammes de viande par semaine;
- 2<sup>e</sup>) les pensions - effet psychologique - introduction de demandes par les anciens travailleurs;
- 3<sup>e</sup>) les résultats obtenus par les entreprises ayant appliqué un règlement d'entreprise.-

Votre rapport me parviendra pour le 26 février au plus tard et en double exemplaire.-

Pour le Résident du Ruanda, en route,  
Le Résident-Adjoint, J. DENS.,



